

Délibération N° 3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

L'an deux mil vingt deux

Le Treize Septembre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires légalement convoqué en date du 7 Septembre 2022 s'est réuni, à SERVILLY (03120), à la Salle des Fêtes LA GRANGE, sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse), pouvoir à M. Yves COLLANGES
- M. Alain LASSALLE (Le Breuil), pouvoir à M. François HERVIER
- M. Didier HANGARD (Saint-Prix), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Pour la 9ème édition de l'embouteillage, quelques points de fonctionnement sont modifiés :

INDEMNISATION des POINTS DEPARTS : Pour l'organisation des points départs, il est décidé d'accorder une dotation forfaitaire aux associations ou mairies qui achèteront les fournitures et organiseront les accueils sur les points départs.

Il est décidé d'attribuer :

COMMUNE	ORGANISATEUR	NOMBRE PARTICIPANTS (nb emplacements * 2,3 personnes/véhicule)	MONTANT TOTAL arrondi à la dizaine supérieure (1,50 € par personne + forfait 50 €)
SAINT PRIX (170)	Club des Aînés	391	640,00 €
LE BREUIL (80)	Comité des Fêtes	184	330,00 €
DROITURIER (150)	Commune de Droiturier	345	570,00 €
ST PIERRE LAVAL (200)	Club de l'Amitié	460	740,00 €
SERVILLY (200)	Commune de Servilly	460	740,00 €
LAPALISSE (200)		460	- offert par Aire des Verites
		2300	3 020,00 €

Le nom des organisateurs a été demandé pour chaque point de départ (associations ou Mairies), un RIB sera demandé pour le versement de la dotation.

Ces subventions seront
budget général de l'EPCI :

- à l'article 6574 pour les subventions versées aux associations,
- à l'article 657341 pour les subventions versées aux communes *(et à l'article 74751 en recettes de fonctionnement dans la comptabilité des communes concernées)*

Concernant les buvettes et compte tenu de l'envolée des prix d'électricité, il est décidé de demander une participation aux buvettes qui se situent dans l'agglomération de LAPALISSE :

- 100 € de forfait pour toutes les buvettes,
- 0,384€ TTC par heure du kva (ce qui correspond au prix du marché de la vente d'électricité sans les taxes).

Un état récapitulatif sera adressé à chaque association à l'appui du titre de recettes correspondant.

Le Bureau Communautaire, entendu les explications de son Président, et après avis favorable de la Conférence des Maires, décide à l'unanimité :

- de retenir les points de fonctionnement cités ci-avant concernant l'embouteillage 2022 ; cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Fait et délibéré à SERVILLY les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 SEP. 2022
Publié ou Notifié
le : 20 SEP. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"